

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 10 JANVIER 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le 10 janvier 2022 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 10 janvier 2022 en visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère

Est absent :

Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Est également présente :

Madame France D'Amour, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 12303-01-22**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés en retirant le point 10.2. *Règlement VC-463-22 décrétant un emprunt pour la réfection de l'aréna* qui sera traité à une séance ultérieure.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal (aucun)

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

5. Administration, finances et ressources humaines

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10,1 Règlement VC-462-22 décrétant un emprunt pour la relocalisation et l'aménagement de la bibliothèque municipale — adoption

~~10.2. Règlement VC-463-22 décrétant un emprunt pour la réfection de l'aréna — adoption~~

10.3. Règlement VC-464-22 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux pour le développement domiciliaire secteur aréna — adoption

11. Comptes

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4. APPEL D'OFFRES — SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 RÈGLEMENT VC-462-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RELOCALISATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CLERMONT – ADOPTION
RÉSOLUTION NO 12304-01-22**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont procédera à la relocalisation et l'aménagement de sa bibliothèque municipale dont les travaux sont prévus pour 2022 ;

ATTENDU QUE les coûts totaux pour le projet de bibliothèque sont estimés à 1 595 000 \$ dont les détails sont détaillés à l'annexe A du règlement ;

ATTENDU QUE la Ville recevra en totalité une somme de 596 192 \$ en aides financières et subvention pour la réalisation du projet de relocalisation et l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque ;

ATTENDU QUE la Ville a une réserve infrastructure pour le projet de sa bibliothèque au montant de 500 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux en attendant de recevoir les aides financières et subventions ainsi que pour couvrir les sommes manquantes au montage financier ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation à cette même séance ;

ATTENDU QUE la directrice générale a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, les modes de financement, de paiement et de remboursement au cours de la présente séance ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement d'emprunt VC-462-22 ;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 10 JANVIER 2022

DE transmettre une copie du présent règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation ;

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter par l'ouverture d'un registre tel que l'exige la Loi ;

QUE la Ville de Clermont, dans le contexte de la pandémie, offre une journée de registre le 20 janvier 2022 à l'hôtel de ville ainsi qu'une procédure de tenue de registre par la transmission de demandes écrites à la municipalité pendant une période de quinze (15) jours, soit du 12 janvier 2022 au 27 janvier 2022.

Des copies du règlement sont disponibles sur demande.

10.2 RÈGLEMENT VC-463-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DE LA VILLE DE CLERMONT — ADOPTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.3 RÈGLEMENT VC-464-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - SECTEUR ARÉNA – ADOPTION RÉSOLUTION NO 12305-01-22

ATTENDU QU'IL est devenu nécessaire pour la Ville de Clermont de se doter d'un nouveau développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE ce nouveau projet de développement domiciliaire fait partie du programme triennal d'immobilisation de la ville ;

ATTENDU QUE les coûts totaux pour le projet de construction de ce développement domiciliaire sont estimés à 1 850 000 \$ dont les détails sont à l'annexe A du règlement ;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par ces travaux et qu'elle doit donc procéder par voie d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation à cette même séance ;

ATTENDU QUE la directrice générale a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, les modes de financement, de paiement et de remboursement au cours de la présente séance ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement d'emprunt VC-464-22 ;

DE transmettre une copie du présent règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

Des copies du règlement sont disponibles sur demande.

11. COMPTES

12. DIVERS

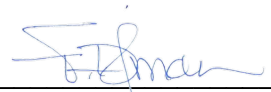
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 10 JANVIER 2022

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 12306-01-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU QUE
l'assemblée soit levée à 16 h 46.



**Luc Cauchon
Maire**



**France D'Amour
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**France D'Amour
Directrice générale**